



## NOUVEAUX OUTILS DE LUTTE POUR 2010

À chaque année, de nouveaux pesticides arrivent sur le marché ou de nouveaux usages sont ajoutés pour des produits déjà connus. Ce bulletin d'information présente les produits ou les usages nouvellement homologués pour 2010 pour les cultures de ce réseau. Notez que les homologations en lien avec des produits présentement non disponibles dans le commerce n'ont pas été incluses.

### L'insecticide MATADOR 120 EC dans la carotte

Matière active :	Lambda-cyhalothrine
Groupe :	3
Culture :	Carotte
Insectes :	Charançon de la carotte ( <i>Listronotus oregonensis</i> ) Mouche de la carotte ( <i>Psila rosae</i> )
Dose :	83 ml/ha
Délai avant récolte :	14 jours
Restriction :	3 applications maximum par saison
Recommandation :	Attendre 7 jours entre les traitements
Délai de réentrée :	24 heures
Étiquette :	<a href="http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Matador%20120%20EC%20carrot%20F%20Booklet.pdf">http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Matador%20120%20EC%20carrot%20F%20Booklet.pdf</a>

### Les fongicides ECHO 90 DF et ECHO 720 dans la carotte

Matière active :	Chlorothalonile
Groupe :	M
Culture :	Carotte
Maladies :	Brûlure cercosporéenne Brûlure alternarienne
Doses :	ECHO 90 DF : 1,3 à 1,8 kg/ha ECHO 720 : 1,7 à 2,2 L/ha
Délai avant récolte :	1 jour
Restriction :	ECHO 90 DF : ne pas appliquer plus de 7 fois durant une saison
Recommandation :	Intervalle de 7 à 10 jours entre les traitements
Délai de réentrée :	48 heures
Commentaire :	Même matière active que BRAVO
Étiquette ECHO 90 DF :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18185">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18185</a>
Étiquette ECHO 720 :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187</a>

## L'insecticide ADMIRE 240 dans le céleri

Matière active :	Imidaclopride
Groupe :	4A
Cultures :	Légumes feuilles-pétioles incluant céleri, bette à carde et fenouil (voir l'étiquette pour la liste complète)
Insectes :	Pucerons
Dose :	0,73 à 1,3 L/ha
Délai avant récolte :	45 jours
Restriction :	Ne pas appliquer plus d'une fois par saison
Recommandations :	Application au sol pour mouiller la zone d'enracinement Consulter l'étiquette pour les méthodes d'application
Délai de réentrée :	24 heures
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=11066">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=11066</a>

## Le fongicide PRISTINE WG dans le céleri

Matières actives :	Boscalide et pyraclostrobine
Groupes :	7 et 11
Culture :	Céleri
Maladies :	Septoriose (tache septorienne) Cercosporose (tache cercosporéenne) Sclérotiniose (pourriture rose sclérotique)
Doses :	Septoriose et cercosporose (1 kg/ha) Sclérotiniose (1 à 1,3 kg/ha)
Délai avant récolte :	9 jours (délai de sécurité pour la récolte à la main)
Restrictions :	Septoriose et sclérotiniose : maximum de 2 applications par saison Cercosporose : maximum de 1 application par saison Un intervalle de sécurité de 9 jours doit être respecté pour les opérations culturales impliquant un contact direct des mains avec du sol ou des plantes traités (ex. : sarclage manuel).
Recommandations :	Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.
Délai de réentrée :	24 heures
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=4207">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=4207</a>



## Les fongicides ECHO 90 DF et ECHO 720 dans le céleri

Matière active :	Chlorothalonile
Groupe :	M
Culture :	Céleri
Maladies :	Brûlure cercosporéenne Brûlure septorienne
Dose ECHO 90 DF :	0,9 à 1,3 kg/ha pour la brûlure cercosporéenne et 1,3 à 2,3 kg/ha pour la brûlure septorienne
Dose ECHO 720 :	1,1 à 1,7 L/ha pour la brûlure cercosporéenne et 1,7 à 2,8 L/ha pour la brûlure septorienne
Délai avant récolte :	7 jours
Restriction :	Ne pas appliquer le produit plus de 9 fois dans une saison
Recommandations :	Intervalle de 8 à 10 jours entre les traitements pour la brûlure septorienne et intervalle de 3 à 5 jours entre les traitements pour la brûlure cercosporéenne
Délai de réentrée :	48 heures
Commentaire :	Même matière active que BRAVO
Étiquette ECHO 90 DF :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18185">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18185</a>
Étiquette ECHO 720 :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187</a>

## Le fongicide PRISTINE WG dans le céleri-rave

Matières actives :	Boscalide et pyraclostrobine
Groupes :	7 et 11
Culture :	Céleri-rave
Maladie :	Septoriose (tache septorienne)
Dose :	0,735 kg/ha
Délai avant récolte :	3 jours (délai de sécurité pour la récolte à la main)
Restriction :	Maximum de 6 applications par saison
Recommandations :	Débuter les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.
Délai de réentrée :	4 heures
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=4207">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=4207</a>

## Le fongicide biologique ROOTSHIELD HC dans la laitue

Matière active :	<i>Trichoderma harzianum</i>
Groupe :	Non déterminé
Culture :	Laitue
Maladie :	Pourriture grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )
Dose :	10 grammes par litre d'eau
Délai avant récolte :	ND
Recommandations :	Appliquer aux 7 à 14 jours selon l'état de la maladie Pulvériser avec suffisamment d'eau pour mouiller entièrement le feuillage tout en évitant le ruissellement. L'agitation du produit est requise pour maintenir la matière en suspension lors de l'arrosage.
Délai de réentrée :	4 heures
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=7984">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=7984</a>



## Le fongicide biologique RHAPSODY ASO dans les légumes-feuilles

Matière active :	<i>Bacillus subtilis</i>
Groupe :	Non déterminé
Cultures :	Céleri, laitue, endive, épinard
Maladies :	Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> ) Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> ) Blanc ( <i>Erysiphe cichoracearum</i> ) Mildiou ( <i>Bremia lactucae</i> )
Dose :	1 à 2 L/100 L d'eau
Délai avant récolte :	Aucun
Restriction :	Aucune
Recommandations :	Appliquer aux 7 à 14 jours selon l'état de la maladie L'agitation du produit est requise pour maintenir la matière en suspension lors de l'arrosage.
Délai de réentrée :	4 heures
Commentaires :	Produit biologique approuvé par OMRI Même matière active que SERENADE
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=12564">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=12564</a>

## Le fongicide ECHO 720 dans l'oignon sec et l'oignon vert

Matière active :	Chlorothalonile
Groupe :	M
Cultures :	Oignon sec et oignon vert à bottelet
Maladie :	Brûlure des feuilles
Dose :	1,7 à 3,3 L/ha
Délais avant récolte :	7 jours pour les oignons secs et 14 jours pour les oignons verts
Restrictions :	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par saison sur les oignons secs Ne pas effectuer plus de 5 traitements par saison sur les oignons verts
Recommandation :	Traiter à intervalle de 7 à 10 jours au besoin
Délai de réentrée :	48 heures
Commentaire :	Même matière active que BRAVO
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18187</a>

## Le fongicide DADS contre la pourriture blanche dans les alliums

Matières actives :	Bisulfure de diallyle et sulfures apparentés
Groupe :	Non déterminé
Cultures :	Oignon, ail, poireau et autres alliums
Maladie :	Pourriture blanche ( <i>Sclerotium cepivorum</i> )
Dose :	10 L dans 500 L d'eau/ha
Délai avant récolte :	Sans objet
Recommandations :	Le produit doit être injecté dans le sol et celui-ci ne doit pas être remanié pendant les 90 jours suivants. Aucune plante de la famille des alliums ne doit être présente dans le champ durant les 6 mois suivant le traitement.
Délai de réentrée :	Aucun mentionné
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18330">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=18330</a>



## L'insecticide CITADEL 480 EC contre les vers gris

Matière active :	Chlorpyrifos
Groupe :	1B
Cultures :	Carotte, céleri, oignon sec
Insectes :	Vers-gris moissonneur Vers-gris à dos rouge Noctuelle epsilon
Doses :	Traitement du sol avant le semis ou la plantation : <ul style="list-style-type: none"><li>– 2,4 à 4,8 L/ha (carotte et oignon)</li><li>– 2,4 L/ha (céleri, 3 à 7 jours avant la plantation)</li></ul> Traitement de la culture au stade 2 à 5 feuilles : <ul style="list-style-type: none"><li>– 2,4 à 4,8 L/ha (carotte et oignon)</li><li>– 1,2 à 2,4 L/ha (céleri)</li></ul>
Délais avant récolte :	60 jours (carotte et oignon), 70 jours (céleri)
Restrictions :	Ne pas utiliser dans l'oignon vert Ne pas effectuer plus de 1 traitement pas saison
Recommandation :	Utiliser la dose la plus faible si le sol est humide et la plus élevée si le sol est sec
Délai de réentrée:	24 heures
Commentaire :	Même matière active que LORSBAN, NUFOS et PYRINEX
Étiquette :	<a href="http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=4312">http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=4312</a>

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

### Collaboration :

Guillaume Allard-Therrien, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon...  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ  
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0  
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407  
Courriel : [Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – carotte, céleri, laitue... – 9 juin 2010**



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU**

Bulletin d'information No 01 – 2010, page 5